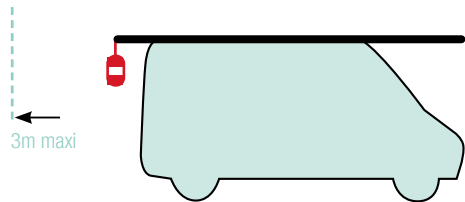


RÈGLES D'USAGE

- Tout ce qui n'est pas rangé doit être arrimé.
- Tout chargement débordant à l'extérieur du véhicule doit être solidement arrimé.
- A l'arrière, le chargement ne doit pas dépasser de plus de 3 mètres.
- A l'avant, le chargement ne doit pas dépasser le pare-chocs du véhicule.



- Assurer l'entretien régulier du véhicule et instaurer un carnet de maintenance.
- Identifier la personne qui s'occupe de la vérification des véhicules.
- Définir avec les salariés les règles d'utilisation de chaque véhicule.
- Former les conducteurs à la conduite en sécurité.

4 BONNES RAISONS D'AGENCER SON VÉHICULE

1 C'est un gage de **sécurité** pour vous et vos salariés.

2 C'est un gain **financier** à moyen terme :

- vous réduisez les déplacements inutiles causés par le manque de préparation et de rangement de votre VUL,
- c'est la façon la plus sûre de garder son outillage et les matériaux en bon état.
- cela permet de gagner du temps car les outils et matériaux sont toujours à leur place.

3 Cela permet de **réduire l'activité physique causée** par des chargements et déchargements trop fréquents.

4 Cela contribue à la construction de **l'image de marque** de votre entreprise.

LES POINTS CLÉS À VÉRIFIER AVANT L'ACQUISITION DU VÉHICULE

UN CERTAIN NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS SONT INDISPENSABLES À VOTRE SÉCURITÉ, AINSI QU'À CELLE DE VOS SALARIÉS ET AMÉLIORENT VOTRE CONFORT.

EQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

- 1 ABS (système anti-blocage des roues)
- 2 Airbag conducteur et passager
- 3 ESP (correcteur de trajectoire)
- 4 Système d'aide au freinage d'urgence
- 5 Cloison de séparation sur toute la largeur et la hauteur du véhicule et points d'arrimage (norme NF ISO 27956)
- 6 Limiteur de vitesse
- 7 Ventilation haute et basse

EQUIPEMENTS DE CONFORT

- 1 Climatisation
- 2 Réglage à distance des rétroviseurs
- 3 Equipements de téléphone « mains libres »
- 4 GPS



Attention : veillez à ce que le plancher du véhicule soit de qualité et propre afin de rendre possible un aménagement durable.

Certains de ces équipements sont devenus obligatoires dans les nouveaux véhicules.

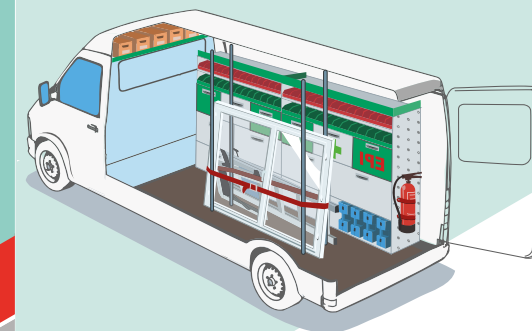


BON À SAVOIR

Système d'arrimage

Utilisez des sangles non endommagées, propres et non nouées. Les sangles non utilisées sont enroulées et rangées. Lorsque des barres d'arrimage sont utilisées, accrochez-les aux points prévus à cet effet dans le véhicule.

MÉMO SÉCURITÉ



L'aménagement DU CAMION

Choisir son véhicule est un investissement important pour votre entreprise.

Valorisez au mieux cet investissement en l'agencant efficacement : vous y gagnerez en confort, sécurité et productivité !

Conception & réalisation : www.tullmark.fr

CHARPENTIERS
MENUISIERS
AGENCEURS

OPFBTP

IRISST
L'ESPACE SÉCURITÉ
BY CABIN & CHATE

UN VÉHICULE IDÉALEMENT AMÉNAGÉ

AFIN D'OBTENIR UN VÉHICULE EFFICACEMENT AGENCÉ, QUELQUES POINTS ESSENTIELS DOIVENT ÊTRE DISCUTÉS AVEC VOTRE AGENCEUR :

- 1 Faites l'inventaire de l'outillage que vous transportez
- 2 Faites l'inventaire des matériaux que vous transportez

CHARGE UTILE

Soyez vigilants à la surcharge pour cela, il faut connaître la charge utile du VUL et évaluer le poids de son chargement. La charge utile (CU) est définie à partir du :

- PTAC (poids total autorisé en charge) : poids maximum que le véhicule ne doit pas dépasser.
- PV (poids à vide) : poids du véhicule avec les pleins (carburant, huile, eau), sans passager ni chargement

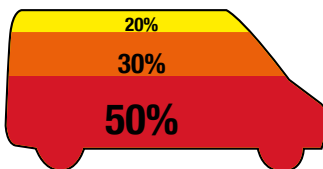
BON À SAVOIR

$CU = PTAC - (PV + \text{aménagement} + \text{conducteur} + \text{passagers})$

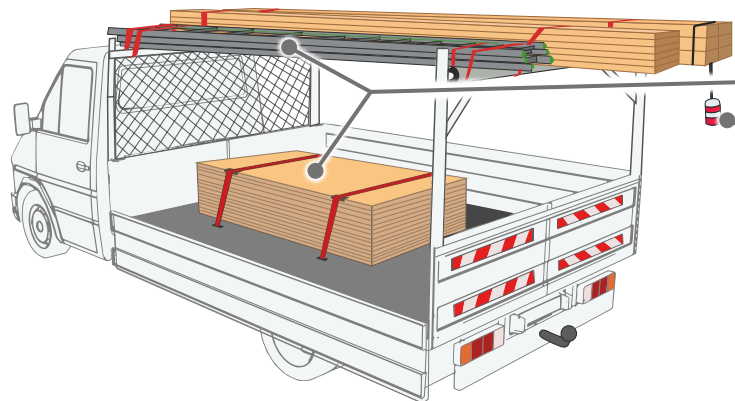
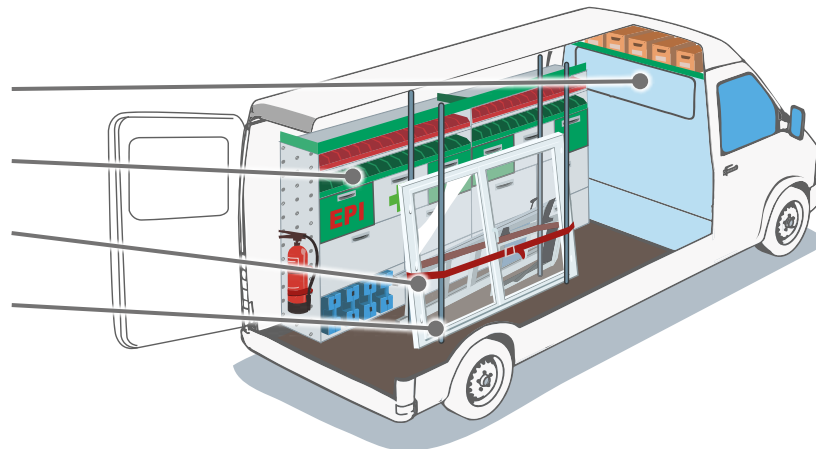
La CU est le poids qui reste pour votre matériel et vos matériaux. En cas de besoin, aidez-vous d'une plateforme de pesage.

RÉPARTITION DES CHARGES

Les éléments les plus lourds doivent être disposés à proximité du plancher du véhicule, alors que les éléments les plus légers peuvent être disposés vers le haut.

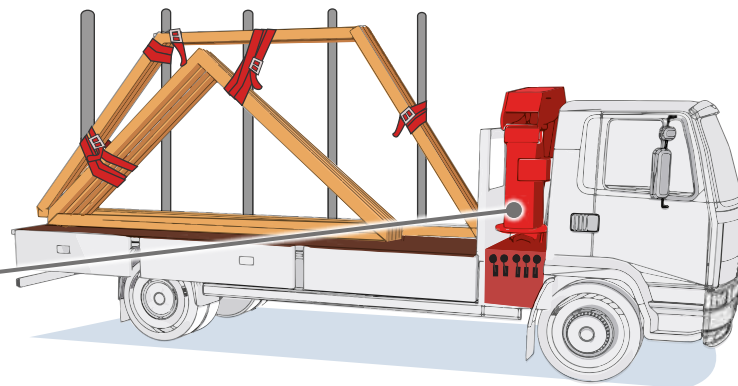


Cloison de séparation
Rangement du matériel dans des bacs, tiroirs, ...
Sanglage du chargement
Barre d'arrimage



Arrimage de tout chargement
Balise

Grue auxiliaire



EN SAVOIR PLUS

IRIS-ST, pôle prévention des artisans du BTP
et Paysage
www.iris-st.org

OPPBTP
www.preventionbtp.fr

OPPBTP

Avec le soutien de la DGE, de la CNAM et de Béranger
Développement

DGE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENTREPRISES

Assurance
Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

DÉVELOPPEMENT
BERANGER

DÉCOUVREZ L'APPLICATION
« LES MÉMOS IRIS-ST »
(mémos spécifiques à votre métier, quiz, actualités)



ANDROID



APPLE

IRIS-ST
2 RUE BÉRANGER
75003 PARIS

IRIS-ST
LE SERVICE AUXILIARE
DES ENTREPRISES